

Accueil>Registres fonciers, du commerce et d'insolvabilité>Registres fonciers dans les pays de l'UE

## Registres fonciers dans les pays de l'UE

Lituanie

Cette section présente le cadastre lituanien.

### Qu'offre le cadastre lituanien?

Vous trouverez dans le [cadastre lituanien](#) (Lietuvos nekilnojamojo turto registras) les biens immeubles – y compris les terrains, les constructions et les dépendances. Il renferme des données tant factuelles que juridiques.

**Les données factuelles** concernant le bien englobent les informations suivantes:

surface;  
hauteur;  
volume;  
année de construction;  
nom du propriétaire.

**Les données juridiques** se composent des informations suivantes:

accords de propriété conjointe;  
décisions judiciaires;  
servitudes;  
hypothèques.

Le registre foncier est conservé par le **bureau des registres** de l'État (Registru centras) et supervisé par le ministère de la justice.

D'autres informations sont disponibles sur les sites web de l'[administrateur du cadastre lituanien](#) (Nekilnojamojo turto registro tvarkytojas) et du [cadastre](#) (Nekilnojamojo turto registras).

### L'accès au cadastre lituanien est-il gratuit?

Les données contenues dans le **cadastre** ne peuvent être obtenues que moyennant **paiement**.

### Comment interroger le cadastre lituanien?

Vous pouvez effectuer une recherche dans les champs suivants:

l'adresse du bien;  
le numéro unique du bien;  
le code d'une personne morale (propriétaire);  
le numéro d'identification personnel d'une personne physique (propriétaire). La recherche au moyen du numéro d'identification personnel d'une personne physique (propriétaire) est limitée.

### Historique du cadastre lituanien

Le cadastre a été créé en 1998, mais les données contenues remontent jusqu'en 1958.

### Liens connexes

[Bureau des registres de l'État](#) (Valstybės įmonė Registrų centras)

[Service européen d'information foncière](#) (Europos žemės informacijos tarnyba)

Dernière mise à jour: 07/04/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.